

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 3 MAI 2024

DELIBERATION N°CP2024-05/4/27 DOSSIER N°6302	COLLEGE AU PATRIMOINE - INSCRIPTION DU CENTRE DE LA MEMOIRE D'ORADOUR ET DU BOIS DU THOURAUD DE MAISONNISSES
---	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALÉIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

OBJET : COLLEGE AU PATRIMOINE - INSCRIPTION DU CENTRE DE LA MEMOIRE D'ORADOUR ET DU BOIS DU THOURAUD DE MAISONNISSES



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération 11/3/16 du 27 juin 2011 relative au dispositif "Collège au patrimoine", VU la convention du 26 septembre 2011 intervenue entre la Direction des Services de l'Éducation Nationale de la Creuse et le Département
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-05/4/27 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'intégrer le Centre de la Mémoire d'Oradour-sur-Glane et le Bois du Thouraud de Maisonnisses au dispositif « Collège au patrimoine » dont les fiches descriptives sont annexées à la présente délibération ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer l'avenant n°9 à la convention portant sur la mise en place du dispositif « Collège au patrimoine » en intégrant le Centre de la Mémoire d'Oradour-sur-Glane et le Bois du Thouraud à Maisonnisses. Cet avenant est annexé à la présente délibération.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET